

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MINERVE

Séance du 27 avril 2023

*Date de la
convocation*

24 avril 2023

*L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept avril
à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.*

		Conseiller	Statut	Procuration à
Conseillers Municipaux :	10	CABROL Christophe	Présent	SCHULZ Barabara
En exercice :	10	CALVET Olivier	Absent	
Présents :	6	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Excusé	
		MARCOUÏRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Excusée	COINDRE Catherine
Secrétaire(s) de séance :		PEYRAS Frédéric		

Approbation du pv du 29 mars

Le pv est approuvé à l'unanimité

1/ délibérations

La délibération de poursuite générale et permanente pour le recouvrement de créances au comptable public est accordée à l'unanimité.

2/ procédure gué de Mayranne : information

Le dossier passera en commission départementale (CDNPS) le 11 mai.

3/ litige assainissement Mayranne : information

L'affaire sera plaidée le 10 mai à 10h30.

4/ évolution OGS : information

Monsieur le maire fait rapport de la visite de madame Poulet le 30 mars. La visite s'est bien passée mais la représentante du ministre a insisté sur la nécessité de compléter le dossier par un étude sur l'offre d'hébergement.

5/ implantation de nouveaux commerces

Un débat sur l'implantation des nouveaux commerces et les procédures à respecter s'engage sur à l'arrivée de nouveaux commerçants, en particulier le nouveau glacier, Grand Rue. Monsieur le maire et le second adjoint se rendront sur place pour évaluer et donner les consignes administratives nécessaires.

6/ situation du parking visiteurs

Barbara Schultz présente une liste des petits et grands travaux à réaliser sur le parking visiteurs, notamment en matière de signalisation. Le conseil confirme et confie la poursuite de ces aménagements.

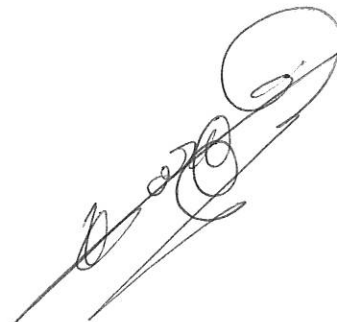
7/ situation du personnel : information

Huit clos

8/ guirlandes rue des martyrs

La question de l'enlèvement des guirlandes, hors période de Noël est abordée.

Le conseil décide de les maintenir à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.